Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260330-2026_03_30_05-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 30 mars 2026

Date convocation : 23 mars 2026	Le trente mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	**Etaient présents :** Guy CONNAN, Marie Christine BINOT, Yannick CARMIGNAC, Katia RABE, Philippe DURANTI, Marion LE FLEM, Jacques LE HONSEC, Anne LAZAREVITCH, Pierre LE BARS, Murielle TATARA-VIVILLE, Mauro Giuseppe LECCACORVI, Viviane LE GOFF, Anthony ROBINARD et Sébastien LE MINOUX. **Absent :** **Excusés :** Brigitte LE BAIL, qui donne procuration à Sébastien LE MINOUX **Secrétaire de séance** : Yannick CARMIGNAC

2026_03_30_05 OBJET : **DESIGNATION DES DELEGUES CNAS**

La Commune de Ploëzal est adhérente au Comité National d'Action Sociale, chargée de mettre en place une politique d'action sociale pour le personnel conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, et doit être représentée par un délégué des élus et d'un délégué des agents. Le Conseil Municipal doit désigner le délégué des élus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

DESIGNE : Marie Christine BINOT, déléguée au C.N.A.S.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

MAIRIE DE PLOËZAL (22)

Le secrétaire de Séance,
Yannick CARMIGNAC